

Destinataires : Sociétés de discipline et associations professionnelles concernées

Berne, 15.12.2025

**Action prioritaire endoscopes 2026 : surveillance du retraitement des endoscopes thermolabiles dans les établissements ambulatoires de gastroentérologie par les cantons, avec le soutien de Swissmedic**

Mesdames, Messieurs

Début septembre 2025, Swissmedic a publié les [Bonnes pratiques suisses de retraitement des endoscopes flexibles, thermolabiles \(BPRE\)](#). Cette directive s'applique aussi bien aux hôpitaux qu'aux établissements de soins ambulatoires qui retraitent des endoscopes flexibles. Elle a été élaborée par Swissmedic en étroite collaboration avec six associations professionnelles (voir page 2 des BPRE).

Le retraitement des endoscopes flexibles en gastroentérologie est un processus complexe qui revêt une importance cruciale pour la sécurité des endoscopes et qui comporte des risques pour la santé des patients et du personnel chargé du retraitement. Un retraitement correct, conforme aux exigences des BPRE, garantit que les endoscopes flexibles ne sont pas contaminés par des germes pathogènes pouvant potentiellement entraîner des infections associées aux soins de santé (IAS) lors de leur utilisation. C'est pourquoi la plupart des cantons suisses mèneront en 2026, avec le soutien d'experts de Swissmedic, une action prioritaire (**AP Endo**) visant à contrôler le retraitement des endoscopes flexibles dans les établissements ambulatoires de gastroentérologie. L'AP Endo est coordonnée par une équipe interinstitutionnelle composée de délégués des autorités cantonales et de Swissmedic.

**Quels sont les objectifs poursuivis par l'AP Endo ?**

Les objectifs de l'AP Endo sont les suivants :

- Harmoniser la surveillance du marché par les cantons et Swissmedic dans le domaine du retraitement des endoscopes flexibles.
- Amélioration du retraitement des endoscopes flexibles dans le respect des exigences des BPRE.
- Renforcer davantage la collaboration entre Swissmedic et les cantons dans le domaine de la surveillance des dispositifs médicaux.

## Comment les cantons mettront-ils en œuvre l'AP Endo ?

Dans le cadre de l'action prioritaire, un certain nombre **d'établissements ambulatoires de gastroentérologie** seront contrôlés par les cantons. Le contrôle sera effectué sur place dans les établissements sélectionnés sous la forme d'une inspection, après notification préalable. L'AP Endo est prévue **d'avril à novembre 2026**.

### Thèmes de l'AP Endo

Les inspections se concentreront principalement sur les aspects suivants :

- Vérification de la conformité des processus de retraitement et des résultats microbiologiques
- Vérification de l'infrastructure (locaux et équipements)
- Vérification des qualifications professionnelles du personnel effectuant le retraitement

### Réalisation d'inspections pilotes

Avant le début des inspections dans le cadre de l'AP Endo, des inspections pilotes sont prévues dans certains cantons en **janvier et février 2026**, avec le soutien de Swissmedic.

Ce courrier d'information est destiné à informer au préalable les sociétés de discipline et les associations professionnelles concernées. Il sera publié sur le site Internet de [Swissmedic](#) et de [l'Association des pharmaciens cantonaux](#).

Pour toute question concernant l'AP Endo, veuillez contacter par e-mail l'équipe de base de cette action prioritaire à l'adresse [endo2026@swissmedic.ch](mailto:endo2026@swissmedic.ch)

Cordialement

L'équipe de base de l'AP Endo